



ESPACE JEUNES DE LA CCFP

INSCRIPTION Vacances Hiver 2024

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Désire inscrire le jeune :

			Matin	Après-midi	Journée	Sortie	Soirée
Lundi	26	Février	☐	☐			
Mardi	27	Février ①			☐	☐	☐
Mercredi	28	Février	☐	☐			
Jeudi	29	Février	☐	☐			
Vendredi	01	Mars	☐	☐			

① Visite de Rouen à partir de 11h et Veillée Hockey : Retour 23h à Senonches – Pas de Ramassage

⚠ 12 Places

			Matin	Après-midi	Journée	Sortie	Soirée
Lundi	04	Mars	☐	☐			
Mardi	05	Mars ①			☐		
Mercredi	06	Mars	☐	☐			
Jeudi	07	Mars ②			☐	☐	☐
Vendredi	08	Mars ③			☐		

① Initiation Sport de Combat

② Piscine et cinéma à l'Aigle à partir de 11h et Retour 23h à Senonches – Pas de Ramassage ⚠
16 Places

③ Journée Passerelle avec ALSH Brezolles et Senonches

LE MATIN :

- ☐ Ramassage en minibus :
 - ☐ La Ferté Vidame (à 9h00 à l'ALSH)
 - ☐ Avec accueil à l'ALSH dès 7h30
 - ☐ Le Mesnil Thomas (à 9h30)
 - ☐ Jaudrais (à 9h45)
 - ☐ Digny (à 10h devant l'église)
 - ☐ Le jeune arrive seul à l'espace jeunes entre 9h30 et 10h

LE SOIR :

- ☐ Retour en minibus
 - ☐ Digny (Le soir à 17h45 devant l'église)
 - ☐ Jaudrais (Le soir à 17h55)
 - ☐ Le Mesnil Thomas (à 18h15)
 - ☐ La Ferté Vidame (Le soir à 18h30 à l'ALSH)
- ☐ Le jeune repart seul de l'espace jeunes entre 17h et 17h45
- ☐ Le jeune est récupéré entre 17h et 17h45

par un parent ou par* :

* les personnes venant chercher votre jeune doivent être notées sur le dossier d'adhésion annuelle ou sur une autorisation spécifique.

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil (visible sur place ou sur le site internet : www.lespep28.org)

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : Le :

La fiche de réservation est à remettre au responsable de l'Espace Jeunes le plus rapidement possible, accompagnée du dossier unique (si nouvelle inscription) et du règlement des éventuelles sorties avant le :

Mercredi 21 Février 2024

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires).
Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF
même si vous ne recevez pas de prestations.

VACANCES SCOLAIRES

Revenus mensuels	Inscription annuelle	Par activité supplémentaire	Tarif séjour par journée
De 0 à 1 200 €	12 €	3 €	11 €
De 1 201 à 1 600 €	13 €	4 €	12 €
De 1 601 à 2 000 €	14 €	5 €	13 €
De 2 001 à 2 800 €	15.30 €	6.12 €	14.28 €
De 2 801 à 3 200 €	16.32 €	7.14 €	15.30 €
De 3 201 à 3 600 €	17.34 €	8.16 €	16.32 €
De 3 601 à 4 000 €	18.36 €	9.18 €	17.34 €
4001 et + et Hors Communauté de Communes	19.38 €	10.20 €	18.36 €



VOTRE TARIF NE POURRA ETRE CALCULÉ QUE PAR LE SECRÉTA-
RIAT DES PEP 28. CE QUOTIENT VOUS SERA ATTRIBUÉ JUSQU'EN
DÉCEMBRE 2022 ET SERA RECALCULÉ EN JANVIER 2023 :

secretariat2@pep28.asso.fr

02.18.56.80.49

La communauté de communes s'étend sur 15 communes : Boissy-les-Perche, La Chapelle Fortin, Digny, La Framboisière, Jaudrais, Lamblore, Louvilliers-les-Perches, Mesnil Thomas, Morvilliers, La Ferté Vidame, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire, La Saucelle et Senonches.

Espace Jeunes

de la Communauté de communes
des Forêts du Perche
Situé à Senonches

Année scolaire 2023 - 2024



**ASSOCIATION DES
PEP 28**

3, rue Charles Brune

28110 LUCE

Tél. : 02.37.88.14.14

